

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNAT

Délibération n° 2023-23

Nombre de Conseillers:

En exercice **14**
Présents **11**
Votants **09**

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230328-2023-23-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Pouvoir : Mme Pejoine-Magaudet à M. Beynet

Mme Ovtcharenko et MM Beynet et Marty ne prennent pas part au vote étant impliqués dans les associations

OBJET : Vote des subventions aux associations 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit mars à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, POMPIER et POIRIER.

Absents excusés : Mmes PEJOINE-MAGNAUDET, RAYNAL et M. PEREIRA

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution de subventions pour un montant de **8 476.890 €** inscrit à l'article 6574 du BP 2023 et réparti comme ci-dessous :

<u>Assoc. communales</u>	
Anciens Combattants	310,00 €
Amicale Laïque	750,00 €
Sub except. ALD	300,00 €
ASD	2 000,00 €
Sub except.ASD	500,00 €
Boule Dampniacoise	450,00 €
Chasse	310,00 €
Comité des Fêtes	750,00 €
Parents d'élèves	310,00 €
Restons Jeunes	550,00 €
Sub exceptionnelle	450,00 €
Z'Ex	50,00 €
Ecole Dampniat	500,00 €
Sub excep aux assoc	200,00 €
Total	7 430,00 €

<u>subventions extra communales</u>		
117	ADIL	40,00 €
130	Ass. dép. Anc. Combat.	31,00 €
136	Biblio dep prêt	31,00 €
129	F. O. L.	20,00 €
125	Instance géronto	424.80 €
133	S. P. A.	20,00 €
142	U. S. E. P.	20,00 €
124	Pupilles Enseig. Public	20,00 €
120	ADAPEI	20,00 €
135	APICEMH	20,00 €
134	ODCV	50,00 €
128	Banque alimentaire	50,00 €
126	Restaurant du coeur	50,00 €
140	A S P	50,00 €
158	Croix Blanche	50,00 €
826	Femmes elues correze	20,00 €
880	APAJH	20,00 €
878	APF	20,00 €
877	SOS Violences Conjugales	20,00 €
879	La Ligue contre le cancer	20,00 €
900	CDAD	50,00 €
Total		1 046,80 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,

Jean-Pierre BERNARDIE

